



Anniversaire des 30 ans !

Deux jours entiers, près de 2000 pratiquants présents sur le tatamis dont 250 venus de 21 pays, ce fut une très belle fête. Merci à tous les participants d'avoir permis la réussite de ce grand événement.

Le bureau fédéral.

LE CQP - Certificat de Qualification Professionnelle - Mention Aïkido

INFOS Club

• LES MISSIONS DU TITULAIRE DU CQP :

- développer et maintenir les capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien être ;
- faire découvrir, initier et enseigner en toute sécurité, pour tous les publics, la mention concernée ;
- concevoir des séances, des cycles et des programmes d'enseignement adaptés à tout public, du débutant au pratiquant préparant la ceinture noire 1er dan ou équivalent ;
- conduire, évaluer et réguler les séances collectives en assurant les progrès de ses élèves et leur sécurité ;
- évaluer le niveau des élèves et délivrer des grades jusqu'au 1er kyu ou équivalent ;
- accueillir, informer et orienter les différents publics ;
- participer à l'animation et au développement du club ;
- aider aux tâches administratives d'inscription, de prise de licence, de communication interne, etc.

• LES PRÉ-REQUIS :

- Être âgé d'au moins 18 ans le jour de l'entrée en formation,
 - Attester d'une formation aux premiers secours (AFPS, PSC1, BNS, BNPS)
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et l'enseignement de la mention choisie, datant de moins de trois mois.
Être titulaire du 2ème dan minimum délivré par la CSDGE,

• LES ÉPREUVES :

UC1: Concevoir un projet d'enseignement

- 1.1 : Anatomie, biomécanique, physiologie dans la mention ;
- 1.2 : Connaissances spécifiques de la mention (programme, histoire, ...) ;
- 1.3 : Connaissances pédagogiques en vue d'une action d'enseignement ;
- 1.4 : Conception d'une action d'enseignement dans la mention.

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'enseignement dans sa mention

- 2.1 : Encadrement d'un groupe dans une action d'enseignement ;
- 2.2 : Préparation d'un ou plusieurs pratiquants à un examen de grades ;
- 2.3 : Maîtrise technique et pédagogique nécessaire à la transmission.

UC3 : Participer au fonctionnement associatif de la structure

- 3.1 : Fonctionnement associatif de la structure employeur ;
- 3.2 : Relations entre la structure et les différents partenaires ;
- 3.3 : Promotion et développement d'une association.

• PRÉROGATIVES :

Le CQP permet l'enseignement contre rémunération dans les conditions suivantes :

- le volume horaire annuel d'exercice ne peut excéder 300 heures en face à face pédagogique ;
- 4 séquences maximum par semaine dans les structures de moins de 200 adhérents ;
- les mercredis et les samedis dans les structures de plus de 200 adhérents ;
- pas d'intervention contre rémunération: auprès des publics scolaires dans le temps scolaire contraint, ni dans le secteur du tourisme ;
- encadrement en autonomie ;
- obligation d'obtenir tous les 5 ans à compter de la date de délivrance du CQP, un certificat d'aptitude à l'exercice (délivré à l'issue d'une formation obligatoire de 14 h suivie d'une évaluation)
- une relation avec un référent, agréé par la commission interfédérale, titulaire d'un diplôme de niveau IV ou supérieur, durant les 3 premières années d'exercice, assurant un rôle de conseil professionnel et de suivi dans l'évolution des qualifications.

• ÉQUIVALENCES :

- Les titulaires du BF sont dispensés de l'UC1 et du stage pédagogique.
- Les titulaires du BF avec 3 années d'expérience sont dispensés des UC1, UC2, UC3, et du stage pédagogique.

• LA VOIE D'OBTENTION PROPOSÉE PAR LA FÉDÉRATION :

Pour les titulaires d'un BF de plus de 3 ans avec expérience d'enseignement, il est possible de se présenter directement à l'examen après acceptation du dossier candidature par la commission d'admission.

Il est vivement conseillé de suivre le stage national de préparation à l'examen du CQP prévu les 19, 20 et 21 avril 2014.

- **Coût d'inscription à l'examen :** 200 euros.
- **Informations et Inscription :** E-mail : ffaaa@aikido.com.fr ou par téléphone : 01 43 48 22 22.
- **Date de l'examen :** 20 et 21/09/2014

CALENDRIERS DES STAGES

saison 2013/2014

► *En dehors des nombreux stages organisés par les régions, la Fédération assure la mise en place de formations spécifiques annuelles sur l'ensemble du territoire afin de permettre à chacun de se perfectionner, d'acquérir de nouvelles connaissances et de partager ses expériences.*

FORMATION À L'ÉVALUATION (notamment juges aux examens)

CENTRE DE FORMATION	ANIMATEUR	DATE
Paris (IDF)	Pascal DURCHON	22 et 23/02/2014
Lyon (RHÔNE ALPES)	Luc MATHEVET	7 et 8/12/2013
Thionville (LORRAINE)	Paul MULLER	29 et 30/03/2014
Montpellier (LANGUEDOC-ROUSSILLON)	Luc MATHEVET	18 et 19/01/2014
Laval (MAYENNE) PAYS DE LOIRE	Joël ROCHE	18 et 19/01/2014
Bordeaux (AQUITAINE)	Philippe LÉON	18 et 19/01/2014
Lievin (NORD)	Arnaud WALTZ	24/05/2014

STAGE NATIONAL ENSEIGNANTS (formation permanente)

CENTRE DE FORMATION	ANIMATEUR	DATE
Sablé-sur-Sarthe (72)	Bernard PALMIER Arnaud WALTZ	25 au 29/08/2014
Montpellier (MÈZE HÉRAULT 34)	Bernard PALMIER Luc MATHEVET	4 au 8/05/2014

STAGE NATIONAL ENSEIGNANTS (enfants-ados)

CENTRE DE FORMATION	ANIMATEUR	DATE
Vichy (03)	Christian MOUZA	12 et 13/04/2014

PRÉPARATION AUX EXAMENS DE GRADES DAN (3^{ème} et 4^{ème})

CENTRE DE FORMATION	ANIMATEUR	DATE
Paris (IDF)	Marc BACHRATY Mare SEYE	25 et 26/01/2014
Montpellier (LANGUEDOC-ROUSSILLON)	Paul MULLER Gilles RETTEL	15 et 16/03/2014

